



ACTIVITÉS PARASCOLAIRES SVE 2025-2026 Dates d'inscription - Procédures - Politiques

1. Calendrier des inscriptions en ligne

Conservatoire de musique	
Élèves déjà inscrits au conservatoire en 24-25	Mardi 19 août à partir de 10h
Nouveaux élèves au conservatoire en 25-26	Jeudi 21 août à partir de 14h
Autres activités parascolaires (sports, arts et culture, sciences et technologies)	
Élèves au Préscolaire - Primaire	Lundi 25 août dès 18h
Élèves au Secondaire : Collège - Lycée	Mercredi 27 août dès 18h
Début des activités : à partir du lundi 8 septembre 2025	

2. Procédure d'inscription détaillée dans le document d'accès du Portail SVE

[Se connecter au portail parent](#)

[Procédure d'inscription aux activités parascolaires SVE](#)

Nous vous invitons à aller sur le Portail SVE pour vous familiariser avec l'interface avant le jour des inscriptions en ligne. Assurez-vous d'avoir vos codes d'accès en votre possession pour ouvrir votre session. Si vous ne les avez plus, vous pouvez joindre le registrariat par courriel : support-registrariat@stanislas.qc.ca
Nous vous recommandons de vérifier sur Mon Portail SVE, avant le jour de l'inscription, que tous vos enfants apparaissent. Nous préconisons un choix de 2 activités parascolaires par enfant afin d'offrir une chance à tous et d'éviter une surcharge dans l'emploi du temps des enfants.

3. Modalités de paiement

Le paiement se fait par carte de crédit (Visa et MasterCard) lors de l'inscription en ligne.

Particularité pour les sports compétitifs : à l'issue du camp de sélection (40 \$ non remboursable), un prélèvement automatique du solde du montant de l'activité sera effectué le 7 octobre pour les jeunes sélectionnés dans l'équipe compétitive du Collège.

Si vous choisissez des leçons individuelles du Conservatoire, vous pouvez payer votre solde en entier si vous le souhaitez. Le paiement peut aussi s'effectuer en 3 prélèvements aux dates précisées à l'inscription. Le 2^{ème} et le 3^{ème} sont automatisés.

Lors de l'exécution de paiements postdatés (conservatoire et sports compétitifs), toute transaction refusée engendre 25 \$ de frais bancaires.

Pour toute information complémentaire sur les inscriptions, vous pouvez contacter :

Véronique Bougeard, adjointe administrative SVE : 514-273-9521 poste 2284 veronique.bougeard@stanislas.qc.ca

Hélène Drapeau, responsable du conservatoire de musique : 514-273-9521 poste 2209 helene.drapeau@stanislas.qc.ca

Joel Pajuelo, responsable des sports et des camps de jour : 514-273-9521 poste 2210 joel.pajuelo@stanislas.qc.ca

Fouad Sassi, responsable des activités socioculturelles : 514-273-9521 poste 2253 fouad.sassi@stanislas.qc.ca

4. Politique de remboursement ou d'annulation

Pour toute offre d'activité annulée par le Collège, vous recevrez un remboursement complet ou au prorata si le cours a débuté.

Lors de l'abandon d'une activité par l'élève pour une raison exceptionnelle (certificat médical ou départ de l'école), un crédit ou un remboursement est effectué au prorata. Pour tout autre motif d'abandon, l'activité n'est pas remboursée.

Par mesure de sécurité, les enfants du préscolaire et du primaire sont accompagnés au service de garde s'ils ne sont pas pris en charge par les familles après leur activité parascolaire. Dans ce cas, des frais de service de garde sont facturés.

Les activités sportives de compétition et les cours de théâtre au collège et au lycée ne sont pas remboursables.

❖ Conservatoire

Les frais d'adhésion annuels sont non remboursables.

Pour les anciens élèves du conservatoire qui n'auraient pas respecté la période d'inscription ou feraient des modifications, des frais administratifs de 30\$ seraient facturés.

Cours de groupe

Lors de l'abandon d'un cours par l'élève, aucun remboursement n'est accordé après le 3^{ème} cours. Avant le 3^{ème} cours, un remboursement ou crédit est effectué au prorata.

Leçons individuelles

Lors de l'abandon d'un cours d'instrument ou d'une demande de changement de professeur en cours d'année, les cours planifiés non-suivis sont remboursés ou crédités, après l'application de frais de résiliation correspondant à 3 leçons.

Nouvelle politique d'absences du Conservatoire pour les leçons individuelles

L'inscription aux leçons individuelles constitue un engagement pour 30 cours annuellement à l'horaire établi avec le professeur en début d'année. La présence aux cours est obligatoire.

Deux absences motivées maximum seront reprises annuellement. Au-delà, les absences seront non motivées et les cours seront facturés (incluant voyages et autres activités scolaires).

Constituent une absence motivée :

- Maladie pour laquelle le professeur de musique est prévenu au moins 24 heures à l'avance
- Voyages et sorties scolaires quand le professeur est prévenu au moins deux semaines à l'avance
- Changement d'emploi du temps Pronote (pour les élèves de la 6^{ème} à la Terminale ayant un cours d'instrument en journée), à condition que le professeur soit prévenu avant de se déplacer au Collège

Sans ces avis dans les délais, le cours est facturé et ne peut être reporté.

Aucune reprise de cours ne sera faite pour les raisons suivantes :

- Plus de deux absences motivées (incluant voyages et autres activités scolaires)
- Retard de l'élève ou départ avant la fin du cours
- Départ hâtif ou retour tardif lors des congés ou vacances
- Changement de l'emploi du temps Pronote si le professeur n'est pas informé avant de venir au Collège
- Si un élève se présente sans instrument, ou avec un instrument n'étant pas en état de fonctionnement

Les deux reprises annuelles pour les cours manqués peuvent se faire selon plusieurs modalités :

- La semaine qui suit le dernier cours prévu à l'agenda, à l'horaire habituel de la leçon d'instrument
- Lors des semaines de congé, à l'horaire offert par le professeur
- Si aucune de ces options n'est possible, le cours sera donné en ligne ou perdu
- Si le professeur doit s'absenter, il en informe l'élève et le cours devra être remis.

❖ **Camp de jour**

En cas d'annulation d'une inscription après le début du camp de jour, il est impératif d'informer le responsable par écrit à joel.pajuelo@stanislas.qc.ca dans les meilleurs délais. Des frais de résiliation sont facturés : 20\$ par journée annulée.

Exception : sur présentation d'un certificat médical, les frais d'inscription au camp de jour sont remboursés ou crédités au prorata. Des frais de 20 \$ sont toutefois appliqués compte tenu de l'impact logistique des changements d'effectifs.

Pour chaque modification de dates, des frais administratifs de 10 \$ sont facturés.

Aucun remboursement n'est effectué si votre enfant ne se présente pas au camp ou s'il quitte le camp pour toute autre raison.